

Affaire n°42/2062 : Vote de subventions aux associations.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre,

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif pour la mise en œuvre desdites actions en participant au financement du fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2025,

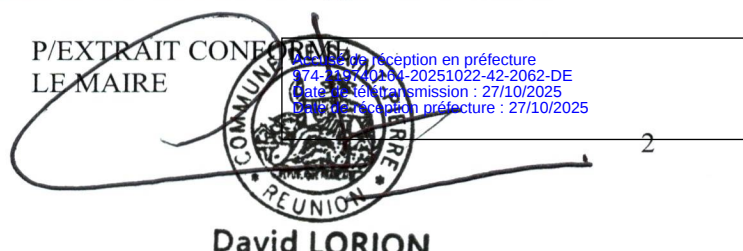
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Nature de la Subvention	Subvention en Euros (€)	Conventions Annexées
Association Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse	« FJT : un toit pour Bâtir son Avenir »	4 000 €	Oui
Association Réunionnaise d'Éducation Populaire	« Accueil de Jour - Boutique de Solidarité »	10 000 €	Oui
Association Emmaüs Grand Sud - Fondateur Abbé Pierre	Fonctionnement « ACI Electro Mob »	18 000 €	Oui
Association Ensemble Nou Bouge	Fonctionnement	800 €	Non
Association Rayon D'Soleil	Fonctionnement	800 €	Non
Association des Aidants et des Aidés 974	Fonctionnement	1 500 €	Non
Association Jeune Débrouillard	Fonctionnement	1 500 €	Non
TOTAL		36 600 €	

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 161 RE25000077

• **D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,**
• **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



David LORION